



2 0 0 8

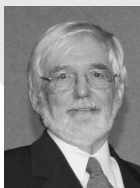
# APPEL DE CANDIDATURES

•  
MÉDAILLE DE L'ORDRE

•  
INGÉNIEUR FORESTIER OU INGÉNIEURE FORESTIÈRE DE L'ANNÉE

•  
DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE

MÉDAILLE DE L'ORDRE  
2007



Marius Pineau, ing.f., D.Sc.

INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE  
2007



Jean-Sylvain Lebel,  
ing.f.



Michel Vincent,  
ing.f., M.Sc.



Charles Tardif,  
ing.f.



Ordre  
des ingénieurs  
forestiers  
du Québec

Nous vous invitons à proposer des candidats et des candidates pour les trois distinctions de l'Ordre.  
Les critères d'attribution de ces distinctions apparaissent à l'intérieur et  
une formule de mise en candidature est jointe.



## MÉDAILLE DE L'ORDRE

1

Cette reconnaissance est instituée pour permettre à l'Ordre de reconnaître les services exceptionnels rendus à la profession d'ingénieur forestier par un de ses membres tout au long de sa carrière professionnelle.

2

Le ou la récipiendaire devra posséder de grandes qualités personnelles et avoir apporté à la profession une contribution remarquable que ce soit dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'administration, des services rendus à l'Ordre ou dans tout autre domaine relié à la foresterie. Cette contribution aura marqué, de façon significative, l'avancement et le rayonnement de la profession.

3

Les candidatures doivent être soumises par écrit et être supportées par au moins 10 membres de l'Ordre. Chaque candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae complet du candidat ou de la candidate, incluant ses qualifications académiques, ses réalisations professionnelles, les distinctions et honneurs qui lui ont été rendus, sa participation aux affaires de l'Ordre et tout autre élément d'intérêt justifiant sa candidature à cette distinction.

4

Toutes les candidatures sont adressées au directeur des communications de l'Ordre qui les soumet au comité des distinctions.

5

Celui-ci procède à leur examen et transmet ses recommandations au Bureau à qui il appartient de désigner le ou la récipiendaire de cette haute distinction.

6

La remise de la Médaille de l'Ordre s'effectue lors du banquet de clôture du congrès annuel. La nouvelle est par la suite diffusée dans les médias.

7

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 4 juillet 2008. Le comité des distinctions analysera les dossiers et soumettra son rapport au Bureau qui devra rendre sa décision lors de la réunion suivante.





## INGÉNIEUR FORESTIER OU INGÉNIEURE FORESTIÈRE DE L'ANNÉE

1

Cette reconnaissance est instituée pour permettre à l'Ordre de valoriser certaines contributions exceptionnelles de ses membres au développement ou à la promotion de la profession d'ingénieur forestier.

2

Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de notre profession, au cours des 24 mois précédant le début des mises en candidatures. Le fait d'être un ou une gestionnaire hors pair ne justifie pas en soi l'attribution de cette distinction. Une contribution personnelle exemplaire dans les domaines scientifique, culturel, humanitaire, social, des communications, etc., sera considérée.

3

Les candidatures doivent être soumises par écrit et être supportées par au moins 10 membres de l'Ordre. Chaque candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae complet du candidat ou de la candidate, incluant ses réalisations professionnelles et tout autre élément d'intérêt justifiant sa candidature à cette distinction. L'information transmise à l'Ordre doit comprendre une description détaillée de la participation ou contribution personnelle du membre et de l'événement relié à la mise en candidature, s'il y a lieu.

4

Toutes les candidatures sont adressées au directeur des communications de l'Ordre qui les soumet au comité des distinctions.

5

Celui-ci procède à leur examen et transmet ses recommandations au Bureau à qui il appartient de désigner le ou la récipiendaire de cette haute distinction.

6

La remise de la distinction d'Ingénieur forestier ou d'Ingénieure forestière de l'année s'effectue lors du banquet de clôture du congrès annuel. La nouvelle est par la suite diffusée dans les médias.

7

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 4 juillet 2008. Le comité des distinctions analysera les dossiers et soumettra son rapport au Bureau qui devra rendre sa décision lors de la réunion suivante.





## DISTINCTION

### HENRI-GUSTAVE-JOLY-DE-LOTBINIÈRE

*«Avocat, homme politique et forestier amateur, sir Henri Joly de Lotbinière fut un des plus actifs parmi les rares écologistes à préconiser à la fin du siècle dernier, un meilleur aménagement de nos forêts».*

Donald Mackay

1

Cette reconnaissance est instituée pour permettre à l'Ordre de valoriser certains services ou contributions exceptionnels de non-membres à la cause forestière ou à la profession d'ingénieur forestier.

2

Le ou la récipiendaire devra avoir, par ses actions, contribué à l'avancement de la cause forestière ou de la profession dans les domaines de l'éducation, de la recherche, de l'administration, des communications, des services rendus à l'Ordre ou dans tout autre domaine relié à la foresterie.

Il peut s'agir d'une réalisation ponctuelle ou d'une contribution réalisée sur l'ensemble de la carrière.

Cette personne devra être connue et reconnue dans son domaine professionnel et se mériter le respect de ses confrères et consoeurs par sa compétence, sa crédibilité et son intégrité.

3

Les candidatures doivent être soumises par écrit et être supportées par au moins 10 membres de l'Ordre. Chaque candidature doit être accompagnée d'un curriculum vitae complet du candidat ou de la candidate, incluant ses qualifications académiques, ses réalisations professionnelles, les distinctions et honneurs qui lui ont été rendus, sa participation aux affaires de l'Ordre et tout autre élément d'intérêt justifiant sa candidature à cette distinction.

4

Toutes les candidatures sont adressées au directeur des communications de l'Ordre qui les soumet au comité des distinctions.

5

Celui-ci procède à leur examen et transmet ses recommandations au Bureau à qui il appartient de désigner le ou la récipiendaire de cette haute distinction.

6

La remise du certificat de reconnaissance s'effectue lors du banquet de clôture du congrès annuel. La nouvelle est par la suite diffusée dans les médias.

7

Les candidatures seront acceptées jusqu'au 4 juillet 2008. Le comité des distinctions analysera les dossiers et soumettra son rapport au Bureau qui devra rendre sa décision lors de la réunion suivante.



# FORMULE DE MISE EN CANDIDATURE



## DISTINCTIONS

2

0

0

8

MÉDAILLE DE L'ORDRE

INGÉNIEUR FORESTIER  
OU INGÉNIEURE FORESTIÈRE  
DE L'ANNÉE

DISTINCTION HENRI-GUSTAVE-  
JOLY-DE-LOTBINIÈRE

*Les candidatures  
seront acceptées jusqu'au  
4 juillet 2008.*

Nous, soussignés, membres de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec,  
proposons la candidature de :

M. \_\_\_\_\_  
M<sup>me</sup> \_\_\_\_\_

pour la distinction ci-haut indiquée.

NOM DES PROPOSEURS  
*(en caractères d'imprimerie)*

SIGNATURE

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---





## LES RÉCIPENDIAIRES ANTÉRIEURS DE CES DISTINCTIONS ONT ÉTÉ :

### MÉDAILLE DE L'ORDRE

2007	M. Marius Pineau
2006	M. Zoran Majcen
2005	M. François Potvin
2004	M. Louis-Jean Lussier
2003	—
2002	M. André Duchesne
2001	M. René Doucet
2000	M. Yvan Hardy
1999	M. Claude Godbout
1998	M. Jean Paquet
1997	M. Adéodat J. Ross
1996	M <sup>me</sup> Thérèse Sicard
1995	M. Jean-Claude Mercier
1994	M. Gilbert Tardif
1993	M. Guy Boissinot
1992	M. Yvon Dubé

### DISTINCTION HENRI-GUSTAVE- JOLY-DE-LOTBINIÈRE

2007	—
2006	M. Guy Deschênes
2005	M <sup>me</sup> Agathe Cimon
2004	M. Gérald Lavoie
2003	M. Jean-Marc Drolet
2002	M. Elzéar Lepage
2001	Association Forestière de l'Abitibi-Témiscamingue
2000	M. Alain Castonguay
1999	M. François Tremblay
1998	M. Roger Morasse
1997	M <sup>me</sup> Denise Julien et M. Jean-Guy Gagnon
1996	M. Marius Blais

### INGÉNIEUR FORESTIER DE L'ANNÉE

2007	M. Jean-Sylvain Lebel, M. Charles Tardif et M. Michel Vincent
2006	M. Michel Beaudoin, M. Robert L. Beuregard, M. Denis Brière et M. Alain Cloutier
2005	M. Pierre Beaupré
2004	M. Bruno Boulet
2003	M. Jean-Louis Kérouac et M. Gérard Szaraz
2002	M. André Proulx
2001	M. Marc Plante
2000	M. Christian Messier
1999	M. Richard Trudel
1998	M. Bruno Boulet
1997	—
1996	M. Gino Trudel
1995	M. Claude Godbout
1994	M. Denis Brière
1993	M. Richard Savard
1992	M. Pierre Y. Bourdages



## FORMULE DE MISE EN CANDIDATURE

La formule de mise en candidature, comprenant la signature de 10 membres de l'Ordre et le *curriculum vitae* du candidat ou de la candidate, doit parvenir sous pli confidentiel au plus tard le 4 juillet 2008 à :

M. François-Hugues Bernier, ing.f.  
Directeur des communications et de la foresterie  
Ordre des ingénieurs forestiers du Québec  
2750, Einstein, bureau 110  
Québec (Québec) G1P 4R1

